

Annexe I

Anne Guyaz  
Route du Bois 24  
1024 Ecublens VD

[anne.guyaz@bluewin.ch](mailto:anne.guyaz@bluewin.ch)

079 680 02 43

Monsieur le Président  
du Conseil communal  
d'Ecublens

(par courrier électronique)

Monsieur le Président,

Cher M. Morel,

Vous l'avez certainement remarqué en ce printemps, j'ai à nouveau été absente lors des dernières séances de la Commission des finances et du Conseil communal.

Je souffre à nouveau d'une dépression majeure depuis le mois de mai passé. Cette maladie a désormais un impact important sur ma vie professionnelle et personnelle.

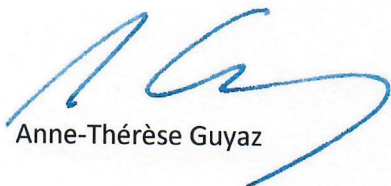
Il ne m'est désormais plus possible d'assumer mes activités en tant que Conseillère communale et membre de la Commission des finances.

Ce n'est ni ma passion de la chose publique, ni mon attachement à la Commune d'Ecublens, ni les rencontres variées et riches faites au sein du Conseil qui m'en séparent, bien au contraire. C'est en raison de toutes ces découvertes et ces expériences que je me rends compte que mon siège vide de manière répétée est dommageable autant pour la Commune que pour ma formation politique.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre connaissance de ma démission immédiate du Conseil communal.

Veuillez transmettre mes plus cordiales salutations aux membres du Conseil ainsi que de la Municipalité.

Quant à vous, je vous présente non seulement mes salutations les plus cordiales mais aussi tous mes vœux pour votre année de présidence.



Anne-Thérèse Guyaz

Copie à : Chantal Junod Napoletano, Secrétaire du Conseil  
José Birbaum, Président du PLR+ID  
Christian Maeder, Syndic

Annexe II

Hayoz Charles-Henri  
Ch. de la Cocarde 3A  
1024 Ecublens  
Suisse

Ecublens, le 20 septembre 2018

Nicolas Morel  
Chemin du Jura 2  
1024 Ecublens

### **Démission du conseil communal et de la commission POLOUEST**

Monsieur le président,

Par la présente, je vous annonce que je démissionne du conseil communal ainsi que de la commission POLOUEST au 1<sup>er</sup> octobre. En effet, les horaires et séances sont incompatibles avec le travail demandé par la création d'une startup.

Je vous remercie de l'accueil que vous m'avez réservé et j'espère que ma démission ne vous posera pas de problème.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Charles-Henri Hayoz

Hayoz Charles-Henri



Annexe III

Monsieur et Madame  
Bernard et Catherine Bussy  
Place du Motty 8  
1024 Ecublens

Ecublens, le 4 juillet 2018

Municipalité  
Chemin de la Colline 5  
1024 Ecublens

Concerne : Mise à l'enquête publique FAO du 8 juin 2018, n° CAMAC 178'752 relative à la démolition et reconstruction de l'auberge communale du Motty.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par la présente, nous nous permettons de vous écrire ces quelques mots afin de vous informer de notre décision de faire opposition à l'enquête publique susmentionnée.

Suite au courrier que nous vous avons adressé en date du 16 mai 2018, nous nous permettons de vous réitérer notre sentiment d'incompréhension et de mécontentement concernant cette mise à l'enquête publique qui ne tient pas compte des futurs aménagements extérieurs de l'auberge, notamment en ce qui concerne les places de parc qui pourraient être supprimées sur la place du Motty. Pour nous, il est évident, voir indispensable d'informer la population de ce fait en partant du principe que l'un ne va pas sans l'autre. Nous avons l'impression que vous souhaitez obtenir un permis de démolir et reconstruire pour l'auberge exclusivement et qu'une fois celui-ci obtenu, finalement de mettre les citoyens devant le fait accompli concernant les futurs aménagements extérieurs. La mise à l'enquête actuelle aurait dû inclure les aménagements extérieurs de l'auberge en mettant en évidence la suppression envisagée des places de parc.

Si d'aventure, le futur restaurant de 120 places, la salle pour les sociétés de 100 places, la grande salle communale de 300 places devaient être parfois presque comble, que ferions nous pour accueillir toutes ces personnes en partant du principe que 18 places de parc pourraient être supprimées.

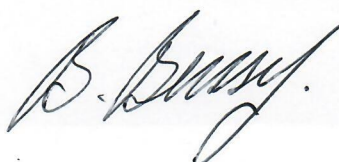
Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de jouer la transparence avec vos citoyens en les informant de ce qui précède et de ne délivrer le permis de reconstruire l'auberge qu'une fois les aménagements extérieurs acceptés par la population d'Ecublens suite à une mise à l'enquête publique de ceux-ci.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nous sommes volontiers à votre disposition pour débattre de ce qui précède et vous adressons en attendant l'expression de nos salutations les meilleures.


PS : Copie de la présente au conseil communal

Annexe : copie de notre lettre du 16 mai 2018

Bernard Bussy



Catherine Bussy





Ecublens VD, le 27.9.2018

Type :

Postulat

Motion

Amendement

n° 1

Autre (préciser) :

Refusé

**Préavis 2018/11**

**Modification du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA)**

Article 26 Surface bâtie

Cet article n'est pas modifié par le nouveau RPGA et demeure ainsi

Les bâtiments d'habitation auront une surface bâtie minimum de 200 m<sup>2</sup>, la surface de la parcelle étant de 1'250 m<sup>2</sup> au minimum.

Nom, prénom : José Birbaum

Signature : .....





Ecublens VD, le 27.9.2018

Type :

Postulat

Motion

Amendement

no 2

Autre (préciser) :

Refusé

**Préavis 2018/11**

**Modification du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA)**

Article 27 Coefficient d'occupation du sol

Cet article n'est pas modifié par le nouveau RPGA et demeure ainsi

Le coefficient d'occupation du sol est de 0.16 au maximum

Nom, prénom : José Birbaum.....

Signature : .....



Ecublens VD, le 27.9.2018

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input checked="" type="checkbox"/> Amendement n°3
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Refus		
<b>Préavis 2018/11</b>			
<b>Modification du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA)</b>			
Article 29 Distances aux limites			
Cet article n'est pas modifié par le nouveau RPGA et les distances minimum demeurent telles que prévues en détail dans le règlement jusqu'à ce jour.			
La distance minimum "d" entre les façades et la limite de la propriété voisine ou du domaine public, s'il n'y a pas de plan fixant la limite des constructions, est en fonction de sa plus grande dimension en plan "L":			
- si "L" est inférieur à 24.00 m. : "d" = 10.00 m.			
- si "L" est supérieur à 24.00 m. : "d" = 10.00 m. +			
Entre bâtiments sis sur une même propriété, ces distances sont additionnées.			
Pour les bâtiments de plus de 30.00 m. de longueur, un décrochement (retrait) de 2.00 m. au minimum est exigé			
Nom, prénom : José Birbaum.....			
Signature : .....			





Ecublens VD, le 27.9.2018

Type :  Postulat  Motion  Amendement n° 4

Autre (préciser) : Rejeter

**Préavis 2018/11**

**Modification du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA)**

Article 37 Surface de parcelle et condition de construction

Cet article n'est pas modifié par le nouveau RPGA et demeure ainsi

La surface minimale de terrain est fixée de la manière suivante :

- 1'000 m<sup>2</sup> au minimum pour la construction avec au maximum deux logements,
- 1'600 m<sup>2</sup> au minimum pour la construction de deux villas mitoyennes, comprenant un logement chacune, chaque parcelle devant avoir une surface de 800 m<sup>2</sup> au minimum

Nom, prénom : José Birbaum.....

Signature : .....



Ecublens VD, le 27.9.2018

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input checked="" type="checkbox"/> Amendement n°5
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	Refusé	
<b>Préavis 2018/11</b> <b>Modification du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA)</b>			
Article 38 surface bâtie			
Cet article n'est pas modifié par le nouveau RPGA et demeure ainsi			
La surface bâtie de toute construction d'habitation est de 80 m <sup>2</sup> au minimum, non compris les dépendances, au sens de l'art. 109.			
Nom, prénom : José Birbaum.....			
Signature : .....			





*Annexe V*

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

## Rapport intermédiaire de la Commission Intercommunal de la POL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux.

En tant qu'un des 5 représentants auprès de la commission intercommunale de sécurité de l'Ouest Lausannois, non, plutôt des 4 membres de cette commission car nous déplorons l'absence du représentant des verts à toutes nos séances depuis le début de la législature, ce qui me permet de remercier le président des verts pour avoir annoncé, lors des communications présidentielles, le départ de notre collègue inconnu.

Ce soir j'aimerais vous informer de ce qui a été discuté lors de la dernière séance de ce conseil intercommunal.

Cette séance a eu lieu le 19 septembre dernier à Renens et était axée sur le budget de l'association.

Nous devons relever que ce budget a été réduit de 3,6% par rapport à celui de 2018 pour le faire descendre au-dessous de la barre des **26 millions de francs**.

Ce montant, réduit des entrées financières liées aux diverses tâches rémunérées qui représente environ 1/3 du budget, est ensuite réparti entre les 8 communes de notre association selon une nouvelle clé de répartition.

La nouvelle clé de répartition, entrée en vigueur en 2018, donne un montant de 2'900'368.- pour Ecublens. En 2019 cela représentera 235.- par habitant pour avoir des policiers en uniforme à notre service 24h sur 24 toute l'année.

Cette diminution de 3,6% du budget, par rapport à celui de 2018, est principalement due aux décisions prises l'année dernière concernant la nouvelle grille salariale ce qui a permis une stabilisation des effectifs de la police en uniforme et de ce fait bloquer les frais de recrutement.

Nous allons retrouver ces 2'900.000 francs dans le budget communal qui nous sera présenté prochainement et vos représentants auprès de la POL pourront vous expliquer comment se répartissent ces charges.

Lors de cette séance nous avons également eu une présentation des raisons qui ont amené au projet de police "coordonnée", appelé REGIO, qu'un communiqué de presse a annoncé en juin dernier ;

Le projet REGIO doit créer un rapprochement entre la gendarmerie et la Police de l'Ouest qui sera mis en place courant du printemps prochain pour une période d'essai de 2 ans.

Dès que la forme et les modalités de ce rapprochement seront finalisés je suis sûr que la presse en parlera abondamment et que le commandement de la POL viendra faire une présentation des buts et raisons de ce projet pilote.

Je vous remercie de votre attention.

Fait Ecublens le 22 septembre 2018

Pour la commission Intercommunale de la police de l'Ouest Lausannois  
Le secrétaire de la commission de gestion de la POL